

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00469 Numéro SIREN : 502 210 180 Nom ou dénomination : A.M. RENOVATIONS
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 10028

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/10028

Déposant :

Nom/dénomination : A.M. RENOVATIONS

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 502 210 180

N° gestion : 2008 B 00469



A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 24 JUIL. 2019 Numéro: 10025

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

ORDINAIRE ANNUELLE

DU 28 JUIN 2019

Le vingt-huit juin deux mille dix-neuf à quinze heures, au Siège Social,

Les Associés de la Société AM RENOVATIONS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 000 Euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

SONT PRÉSENTS ET ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS Titulaire de	50 parts
- Madame Rosa VEROUIL Titulaire de	50 parts

ENSEMBLE 100 PARTS

Le total des parts sociales présentes ou représentées est de 100 parts, soit la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée peut donc valablement délibérer ; elle est présidée par Monsieur Antonio TENREIRO MASSAS en sa qualité de Gérant Associé.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- ◆ Rapport de gestion établi par la gérance,
- ◆ Approbation des comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et quitus à la gérance,
- ◆ Approbation des charges non déductibles,
- ◆ Affectation du résultat de l'exercice,
- ◆ Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000, et décision à cet égard,
- ◆ Questions diverses
- ◆ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Puis, il dépose sur le bureau les documents suivants :

- la feuille de présence
- le rapport de gestion sur l'exercice écoulé
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions soumises à l'article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000
- le Bilan, le Compte de Résultat et l'annexe au 31 décembre 2018
- le projet des résolutions à soumettre au vote de l'Assemblée

Il donne ensuite lecture du rapport de la Gérance et répond aux questions qui lui sont posées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2018**, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle approuve les dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 2 006 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

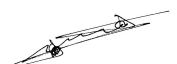
DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance, et décide d'affecter le bénéfice comptable de l'exercice soit **8 919 Euros** de la façon suivante :

- | | |
|-----------------------|-------------|
| • En Distribution | 5 000 Euros |
| • En autres Réserves | 3 900 Euros |
| • En Report à Nouveau | 19 Euros |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde Autres Réserves passe de 25 900 Euros à 29 800 Euros et le solde du poste Report A Nouveau passe de 1 149 Euros à 1 168 Euros.



Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

EXERCICE	Revenus éligibles à l'abattement : Dividendes	Revenus éligibles à l'abattement : Autres revenus distribués	Revenus non éligibles à l'abattement
2015	4 000 €	0 €	0 €
2016	10 000 €	0 €	0 €
2017	10 000 €	0 €	0 €

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'Article L 223-19 du Code de Commerce - Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000 et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale prend acte que la rémunération de Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS au titre de l'année 2018 s'est élevée à 32 500 Euros Brut.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et il est dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par le Président de l'Assemblée.

DONT PROCES-VERBAL

Le Président
Antonio TENRREIRO MASSAS



A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame l'Associée,

Je vous ai convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous demander :

- d'approuver le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2018
- de donner une affectation à leur résultat
- de donner quitus de sa gestion à la Gérance
- d'approuver les Conventions soumises aux règles de l'Article L 223-19 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

1°) MODE DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

2°) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 153 215 Euros durant l'exercice 2018.

Nos frais d'exploitation, dont le détail est donné ci-après ont évolué comme suit :

- Achats de marchandises	1 143 Euros
- Achats de mat. Première	54 779 Euros
- Stocks de mat. Première	129 Euros
- Autres achats et charges externes	35 875 Euros
- Impôts et taxes	1 754 Euros
- Salaires et traitements	32 500 Euros
- Charges sociales	16 422 Euros
- Dotations aux amortissements	4 490 Euros
<u>Total des charges</u>	<u>147 092 Euros</u>



3°) EVOLUTION PREVISIBLE

Notre planning de commande pour 2019 à ce jour nous permet d'envisager un résultat au terme dudit exercice équivalent à celui dégagé au 31 décembre 2018.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société AM RENOVATIONS ne détient aucune participation soumise aux dispositions de l'Article L 233-6 du cc – Ordonnance n° 2000-912 du 18 Septembre 2000.

5°) RESULTAT – AFFECTATION

Les comptes tels qu'ils sont établis font apparaître un bénéfice comptable de 8 919 Euros au 31 décembre 2018 qu'il vous est proposé d'affecter de la façon suivante :

- En Distribution	5 000 Euros
- En autres Réserves	3 900 Euros
- En Report à Nouveau	19 Euros

6°) CONVENTIONS VISEES PAR L'ORDONNANCE DU 18 SEPTEMBRE 2000 DU CC

Vous trouverez, en annexe, notre rapport spécial sur les Conventions soumises aux dispositions de l'Article L 223-19 du Code de Commerce et qu'il vous sera demandé d'approuver.

J'espère que les résolutions qui seront soumises au vote des Associés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 juin 2019 recueilleront votre approbation.

Fait à Chilly Mazarin,
Le 11 juin 2019

Le Gérant,
Antonio TENreiro MASSAS



A. M. RENOVATIONS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000,00 Euros

Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
ENTRE LA SOCIETE ET LE GERANT ET SES ASSOCIES

Article L 223-19 du Code de Commerce
Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Madame,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport prévu par l'Article L 223-19 du Code de Commerce relatif aux conventions intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans lesquelles le Gérant ou un Associé de notre Société est directement ou indirectement intéressé.

Ces conventions sont les suivantes :

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

Je vous rappelle que je détiens 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à mon nom dans les livres de la société présente un solde créditeur au 31 décembre 2018 de 1 203 Euros non productif d'intérêt.

Ma rémunération brute allouée au titre de mon mandat de gérance pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 a été de 32 500 Euros.

CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE et Madame Rosa VEROUIL

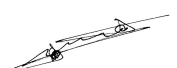
Je vous rappelle que vous détenez 50 % du capital de notre Société.

Le compte courant ouvert à votre nom dans les livres de la société présente un solde à 0 euros au 31 décembre 2018 non productif d'intérêt.

Aucune autre convention n'a été conclue durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 qui entre dans le cadre des articles rappelés ci-dessus.

Fait à Chilly Mazarin
Le 11 juin 2019

Antonio TENRREIRO MASSAS



Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 65 rue Médicis		91380 CHILLY MAZARIN							
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *							
Numéro SIRET * 5 0 2 2 1 0 1 8 0 0 0 0 2 7									
		Exercice N, clos le, 31/12/2018							
		N-1 31/12/2017							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC					
		Fonds commercial (1)	AH	AI					
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC					
		Constructions	AP	AC					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	2 874	2 752	122	257	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 420	4 464	12 956	13 065	
		Immobilisations en cours	AV	AW					
		Avances et acomptes	AX	AY					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
			Autres participations	CU	CV				
			Créances rattachées à des participations	BB	BC				
			Autres titres immobilisés	BD	BE				
			Prêts	BF	BG				
			Autres immobilisations financières *	BH	BI				
TO TAL (II)		BJ		BK	7 216	13 078	13 322		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	980	BM		980	1 109	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	16 846	BY		16 846	401	
		Autres créances (3)	BZ	1 269	CA		1 269	9 634	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
Disponibilités		CF	25 323	CG		25 323	29 529		
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	179	CI		179	224	
		TO TAL (III)	CJ	44 598	CK		44 598	40 897	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Comptes de régularisation	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CC	64 892	1A	7 216	57 676	54 219		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :			
Immobilisations :									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :2.000.....)	DA	2 000	2 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	200	200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	25 900	25 900
	Report à nouveau	DH	1 149	2 194
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 919	8 955
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TO TAL (I)	DL	38 168
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TO TAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 098	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	1 203	515
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 835	3 642
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 372	5 812
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		5 000
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TO TAL (IV)	EC	19 508	14 969
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	57 676	54 219
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	12 627	14 969	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	148 969	FH		FI	148 969	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	148 969	FK		FL	148 969	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 833	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	4 246	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	153 215	132 965
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	1 143	
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	54 779	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	129	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	35 875	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 754	
	Salaires et traitements *					FY	32 500	
	Charges sociales (10)					FZ	16 422	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	4 490
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	147 092	123 498
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	6 123	9 467	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	182	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	182		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(182)		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 941	9 467	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	3	76	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	5 003	76	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	387	44	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	387	44	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	4 616	32	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	1 639	544	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	158 219	133 041	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	149 300	124 086	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	8 919	8 955	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *							HP			
			- Crédit-bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :									Exercice N		
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
DIFFERENCES										20	3		
AMENDES										367			
PDT CESSION IMMO											5 000		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :									Exercice N			
										Charges antérieures	Produits antérieurs		



(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants	M3		KS	2 874	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	29 720	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	32 594	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
		Autres participations						8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ		LR		LS			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG		32 594	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2					
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	2 874	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP	12 300	MQ	17 420	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	12 300	NH	20 294	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7	
		Autres participations						IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F			
TOTAL IV						I3		NJ		NK			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						I4			ØK	12 300	ØL	20 294	
								ØM					

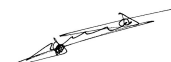
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 617	QA	135	QB		QC	2 752	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH	16 655	QI	4 355	QJ	16 546	QK	4 464	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	19 272	QV	4 490	QW	16 546	QX	7 216	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	19 272	ØP	4 490	ØQ	16 546	ØR	7 216	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TE	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF				
		- financières	UG	UH				
		- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS										Néant ☐ *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3				
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN						
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US						
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW						
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA										
	Autres créances clients	UX	16 846		16 846							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	Z1										
	Personnel et comptes rattachés	UY										
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ										
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	660		660						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)	VC										
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	609		609							
	Charges constatées d'avance	VS	179		179							
	TOTAUX			VT	18 294	VU	18 294	VV				
RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD										
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE										
		VF										
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4		
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG										
	à plus d'1 an à l'origine	VH	10 098		3 217		6 881					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 835		1 835							
Personnel et comptes rattachés		8C										
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 638		3 638							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	735		735							
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 778		1 778							
	Obligations cautionnées	VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	221		221							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	1 203		1 203							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX			VY	19 508	VZ	12 627		6 881				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	13 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					1 203		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	2 902	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.								



Désignation de l'entreprise : SARL A.M. RENOVATIONS				Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2018		
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 8 919		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX	XW 367	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art.212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 1 639	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régime d'imposition PARTICULIER ET IMPOSITIONS DIFFERÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						WO	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WR 10 925
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8	WS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
TOTAL I								
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WT		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WU		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						WV		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WH	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WW	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						XB	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						I6	
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ	
	Majoration d'amortissement *						XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	XD	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	XF	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XS		
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI	XG
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II		XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	10 925		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*								
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICITreportable en avant (ligne XO)				XN	10 925		XO 0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		581
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN FACT NON PARVENUES</i>	<i>360</i>	360
Dettes fiscales et sociales <i>CHARGES A PAYER</i>	<i>221</i>	221



ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2018
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		179	179
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			179

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **57 676 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 158 219 euros** et un total **charges de 149 300 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 8 919 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.